

HID Global Switzerland SA à Granges-Veveyse : quel avenir ?

Question

Le projet de fermeture de tout un secteur de fabrication de l'entreprise HID Global Switzerland SA (ex-Sokymat), fleuron de la Veveyse et du canton de Fribourg, laisse toute une région en émoi. 73 emplois risquent d'être supprimés sur le site de Granges-Veveyse et, en période de crise, cela n'est pas sans conséquences pour les personnes concernées. Il est difficile d'imaginer au surplus que la crise n'est pas en cause, mais au contraire que le succès de cette société l'amène à délocaliser un secteur de production.

Cet état de fait nous amène à poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il ou a-t-il été en contact avec la Direction de HID Global Switzerland SA au sujet de cette délocalisation ?
2. Le Conseil d'Etat est-il au courant des intentions de cette société sur l'avenir de l'entreprise sise à Granges-Veveyse ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il des moyens d'intervenir auprès de la Direction de HID Global Switzerland SA afin que, cas échéant, les locaux laissés vacants soient réaffectés à un secteur ou à une entreprise créateurs d'emplois dans la région ?
4. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de chercher des solutions pour faciliter encore davantage les démarches administratives pour les entreprises dans le canton de Fribourg afin de diminuer leurs frais et de les rendre ainsi plus compétitives ?

Le 19 février 2010

Réponse du Conseil d'Etat

HID Global a annoncé ses intentions au personnel du site de Granges le 11 février 2010 et a également informé la Direction de l'économie et de l'emploi à cette même date. En effet, conformément à l'article 335g du Code des obligations, l'entreprise a fait part de son projet de licenciement collectif à l'autorité cantonale.

Le Conseil d'Etat regrette ces mesures imposées par l'évolution du marché très particulier et spécialisé couvert par l'entreprise. Il a tout mis en œuvre pour limiter autant que possible les licenciements et les effets sur les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise.

Le contexte général étant ainsi décrit, le Conseil d'Etat répond de la manière suivante aux questions posées :

1. *Le Conseil d'Etat est-il ou a-t-il été en contact avec la Direction de HID Global Switzerland SA au sujet de cette délocalisation ?*

Le vendredi 19 février 2010, le Conseiller d'Etat, directeur de l'économie et de l'emploi, accompagné du directeur de la Promotion économique et du chef du Service public de l'emploi, a rencontré les responsables du site, à Granges. Les entretiens ont permis d'analyser en détail la situation, les raisons du licenciement ainsi que les mesures possibles pour en limiter le nombre et pour accompagner au mieux les travailleurs

menacés de chômage. Le suivi du dossier est assuré conjointement par le Service public de l'emploi et la Promotion économique du canton de Fribourg.

2. *Le Conseil d'Etat est-il au courant des intentions de cette société sur l'avenir de l'entreprise sise à Granges-Veveysse ?*

Suite à la séance du 19 février 2010, la direction locale a confirmé sa volonté de maintenir le plus grand nombre possible d'emplois sur le site de Granges et s'est engagée à négocier avec la Direction américaine de HID Global en vue d'assurer la pérennité de la structure veveysane.

Le 22 mars 2010, les collaborateurs ont été informés que plusieurs des propositions faites le 8 mars 2010 par la représentation du personnel avaient été retenues. De ce fait, neuf places de travail menacées ont pu être maintenues. Cela signifie que ce ne sont pas septante-trois places de travail qui seront supprimées à Granges, comme initialement annoncé, mais soixante-quatre.

3. *Le Conseil d'Etat a-t-il des moyens d'intervenir auprès de la Direction de HID Global Switzerland SA afin que, cas échéant, les locaux laissés vacants soient réaffectés à un secteur ou à une entreprise créateurs d'emplois dans la région ?*

La Direction de l'économie et de l'emploi dispose de plusieurs moyens d'action. Les discussions avec l'entreprise ont permis de dégager quatre axes d'action :

- Le Service public de l'emploi (SPE) planifie et met en œuvre avec l'entreprise des solutions visant à minimiser les effets pour le personnel (aide et soutien psychologique, coaching individuel, outsourcing, rédaction de curriculum vitae).
- Le SPE planifie et met en œuvre avec l'entreprise des solutions visant à éviter ou limiter le nombre de licenciements annoncés par des mesures de requalification, des allocations d'initiation au travail et des allocations de formations.
- La Promotion économique analyse en étroite collaboration avec l'entreprise HID et Fri Up, d'une part, les possibilités d'améliorer la productivité des activités restantes à Granges et, d'autre part, le potentiel d'innovation ainsi que les synergies possibles avec notamment les Hautes écoles pour renforcer la recherche appliquée.

A ce sujet, une première rencontre d'information entre la direction d'HID, Fri Up et la Promotion économique a eu lieu le jeudi 11 mars 2010, à Granges.

- La Promotion économique recherche des possibilités de réaffectation des locaux et, notamment, des synergies avec de futurs projets d'implantation.

4. *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de chercher des solutions pour faciliter encore davantage les démarches administratives pour les entreprises dans le canton de Fribourg afin de diminuer leurs frais et de les rendre ainsi plus compétitives ?*

Le Conseil d'Etat a présenté, en date du 5 octobre 2009, le rapport N° 161 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2013.07 Jacques Bourgeois / Fritz Glauser concernant la diminution des charges administratives et la simplification des procédures afin d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME). Il a traité cette question dans ce rapport.

Le Conseil d'Etat y indique, sur la base d'une étude réalisée par la HEG, que les rapports entre l'Etat et les PME sont relativement harmonieux et que les chefs d'entreprises ne voient pas dans l'action de l'Etat une entrave à leur dynamisme et à leur compétitivité. Le constat est donc globalement positif. Toutefois, le Conseil d'Etat

est conscient de l'importance des PME pour l'économie fribourgeoise et il souhaite favoriser au mieux leur développement. Pour cette raison, il essaie constamment de faciliter les activités des PME, notamment en simplifiant au maximum les procédures. L'efficacité de l'administration cantonale et l'amélioration des prestations qu'elle fournit sont ainsi des préoccupations permanentes du Conseil d'Etat.

En outre, il faut rappeler que les mesures mises en œuvre en l'occurrence par la Promotion économique et Fri Up, évoquées précédemment, ont pour objectif d'améliorer la productivité et la capacité d'innovation de la société et, ainsi, sa compétitivité.

Fribourg, le 27 avril 2010